

CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

3^e séance tenue le 1^{er} février 2021 à 17 h 30

Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

Jocelyn Blondin, président – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)

Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)

Kate Helwig – Membre choisie pour son expertise ou formation en patrimoine bâti

Christian Matteau – Membre choisi pour son expertise ou formation en patrimoine bâti

Jorge Magalhaes - Professionnel

Johanne Légaré – Citoyenne

Marie-Anne Marin – Citoyenne

Michel A. Vézina – Citoyen

Stéphane Blais - Citoyen

Laurent Robillard-Cardinal – Citoyen

Esther Bonin – Citoyenne

Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

Mathieu Bélanger – Directeur, service de l’urbanisme et du développement durable

Marc Chicoine – Directeur adjoint, services de proximité et programmes

Wahb Anys – Chef, services et projets immobiliers Gatineau, Masson-Angers et Buckingham

ABSENCES :

Membre

Cédric Tessier, vice-président – Conseiller, district de Hull-Wright (n° 8)

Ressource interne

Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

Séance huis clos

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 30.

2. Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

3. Période de questions du public

Aucune question du public n’a été reçue par le secrétaire.

DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier



PRÉSIDENT



Mathieu Archambault
SECRÉTAIRE

4. Approbation du procès-verbal de la 2^e séance tenue le 14 décembre 2021

Le procès-verbal de la 2^e séance tenue le 14 décembre 2021 est approuvé.

5. Signature du procès-verbal de la 2^e séance tenue le 14 décembre 2021

Le procès-verbal de la 2^e séance tenue le 14 décembre 2021 sera signé par le président.

6. Suivi du procès-verbal de la 2^e séance tenue le 14 décembre 2021

Aucun suivi n'est effectué.

7. Date de la prochaine séance

La prochaine séance du Conseil local du patrimoine aura lieu le lundi 22 février 2021.

8. Patrimoine – Agrandir un bâtiment unifamilial – 6, rue Wright – District électoral de Hull-Wright – Cédric Tessier

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- L'agrandissement s'annexe à un autre agrandissement précédemment réalisé;
- Le bâtiment présente un manque de cohérence globale à travers ses différents agrandissements;
- Les couleurs des boiseries et cadres de fenêtres, et les matériaux utilisés pour l'agrandissement proposé devraient être les mêmes que ceux en façade;
- Un droit de passage sur le terrain voisin permet un accès véhiculaire vers l'agrandissement (garage) à l'arrière de la propriété;
- Le volume de l'agrandissement est acceptable;
- On propose que la Ville offre un accompagnement auprès des requérants lors de la réalisation de travaux en site patrimonial, ou que des fiches résumant les bonnes pratiques soient remises au requérant pour les guider dans la réalisation des travaux. On répond que le requérant a embauché un professionnel pour l'accompagner dans ses démarches, et qu'un travail de recherche a été réalisé pour respecter le caractère de ce type de bâtiment.

R-CLP-2021-02-01 / 01

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à autoriser l'agrandissement par l'ajout d'un bâtiment accessoire attaché au bâtiment existant a été formulée au 6, rue Wright;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment existant occupé par une habitation unifamiliale est répertorié comme bâtiment d'intérêt patrimonial ayant une valeur patrimoniale et un état d'authenticité supérieurs dans le document « Gatineau – Inventaire et classement du patrimoine bâti » 2008;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à remplacer la terrasse existante par un garage attaché surmonté d'une nouvelle terrasse;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont conformes aux Règlements de zonage numéros 502-2005 et 532-2020;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont conformes aux critères du Règlement numéro 2194 constituant le Site du patrimoine Hanson-Taylor-Wright;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement constituant le site du patrimoine Hanson-Taylor-Wright numéro 2194, le projet au 6, rue Wright, afin d'agrandir le bâtiment résidentiel, comme illustré dans l'analyse de projet aux plans :

- Travaux de démolition proposés – 5 novembre 2020 – 6, rue Wright;
- Travaux proposés – Monsieur Pierre Morimanno, architecte – 5 novembre 2020 – 6, rue Wright;
- Élévations et matériaux proposés – Monsieur Pierre Morimanno, architecte – 5 novembre 2020 – 6, rue Wright.

RECOMMANDÉ

9. Patrimoine – Rénover une habitation bifamiliale – 879, rue Jacques-Cartier – District électoral de Pointe-Gatineau – Myriam Nadeau

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Le projet de rénovation reste sobre et mettra davantage l'accent sur les lignes du bâtiment;
- L'émergence de toiture aurait pu être mieux intégrée;
- La cheminée n'a pas été représentée dans le croquis de la perspective de la rénovation proposée, mais elle devrait être conservée;
- On suggère que la pente de la toiture au-dessus de la porte sur le côté du bâtiment soit seulement vers le côté, et non le devant de la porte, pour éviter que l'eau s'écoule devant la porte.

R-CLP-2021-02-01 / 02

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à rénover une habitation a été formulée pour la propriété située au 879, rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme au Règlement de zonage numéro 502-2005, aux objectifs et aux critères applicables du Règlement numéro 914-96 constituant le site du patrimoine Jacques-Cartier, et que les travaux projetés doivent faire l'objet d'une autorisation par ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est situé principalement dans une zone inondable de faible courant (20 – 100 ans) et à l'extérieur de la zone d'intervention spéciale;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés permettront le maintien et la mise en valeur des caractéristiques morphologiques propres du bâtiment visé;

EN CONSÉQUENCE, ce Comité recommande au conseil d'approuver, en vertu du Règlement constituant le site du patrimoine Jacques-Cartier numéro 914-96, la rénovation du bâtiment principal de la propriété située au 879, rue Jacques-Cartier, comme illustrée dans l'analyse de projet aux documents suivants :

- Extrait du certificat de localisation – Identification des travaux - Monsieur Claude Durocher, arpenteur-géomètre, Alary, St-Pierre et Durocher – 26 août 2004;
- Photo de l'existant, perspective et façade principale proposée - Le client – Avril 2020.

RECOMMANDÉ

10. Varia

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

11. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 01.